

Session plénière du Conseil Régional du 15 mai 2009 (spécial crise)  
**Les mesures en faveur des personnes fragilisées par la crise**

Les chiffres du chômage sont inquiétants, tout particulièrement pour les jeunes qui sont particulièrement touchés.

Le Conseil Régional va donc mettre en place les mesures suivantes :

- Mise en place, en concertation avec les organismes œuvrant en direction des jeunes, les professionnels du logement et les bailleurs, d'un dispositif d'accompagnement du droit d'accès au logement pour les 15-30 ans, opérationnel dès la rentrée 2009. le premier dispositif concerne le dépôt de garantie par la voie d'un prêt à taux zéro ou la garantie d'un prêt auprès de la banque du jeune. La seconde mesure porte sur la caution locative.
- La Région a déjà un accord avec le CROUS pour aider à la rénovation de 1945 logements universitaires et à la construction de 1830 logements neufs (17 millions € sur 7 ans). Nous voulons accélérer et assouplir les procédures pour obtenir plus de logements étudiants disponibles.
- Il est à craindre que les entreprises acceptent d'accueillir moins de jeunes en stage ou en apprentissage. Nous consacrerons 200 000 € à une campagne faite avec les chambres consulaires et les branches professionnelles en direction des entreprises pour les inciter à accueillir des jeunes en alternance : il faut éviter de produire une génération sacrifiée. De plus, nous serons très attentifs aux ruptures de contrats d'apprentissage.
- Un budget de 500 000 € sera consacré à l'ouverture des formations tremplin et de l'OFT à 1000 bénéficiaires de Contrats d'Accès à l'Entreprise et du RSA.
- Des aides d'urgence seront attribuées aux Apprentis, lycéens et étudiants en difficulté financière (640 000 €).
- Le statut de stagiaire de la formation professionnelle afin de permettre un cumul de l'activité de formation et d'un travail à temps partiel (dans des limites raisonnables).